



**D6 CONSULTANTS**  
l'innovation d'avance

# GUIDE DES FINANCEMENTS

## Agriculture & agroalimentaire

Septembre 2023



## EDITO

Depuis plus de 30 ans, D&Consultants se mobilise activement pour faire prospérer l'innovation en France à travers l'accompagnement de projets ambitieux et innovants. Pour cela, nous nous positionnons en tant que facilitateur et accélérateur pour nos clients et partenaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'innovation : élaboration des stratégies, structuration et montage de projets de RDI et d'industrialisation, pilotage et suivi de la réalisation de ces derniers. Nous avons ainsi contribué à l'émergence et à la réalisation de projets à fort impact sur l'ensemble du territoire national et européen pour de nombreux secteurs, parmi lesquels ceux de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

L'Etat et l'Europe continuent d'engager une politique forte de soutien aux acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation, à travers France 2030, les stratégies d'accélération ou encore le programme Horizon Europe. D&Consultants évolue au cœur de cet écosystème du financement, et souhaite partager ses connaissances à travers des guides thématiques. Ce guide est dédié aux secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, pour lesquels les équipes de D&Consultants mettent leurs expertises à disposition, et participent ainsi au rayonnement scientifique français et à la souveraineté nationale de nos industries.

**Dominique Carlac'h**

Présidente de D&Consultants

*Dominique Carlac'h*

# Sommaire

<b>POLITIQUE AGROALIMENTAIRE DE LA FRANCE .....</b>	<b>4</b>
<b>POLITIQUE AGROALIMENTAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE.....</b>	<b>6</b>
<b>PRINCIPAUX DISPOSITIFS NATIONAUX .....</b>	<b>8</b>
RÉSILIENCE ET CAPACITÉS AGROALIMENTAIRES 2030 .....	9
INTRANTS DÉPENDANCE RUSSE, BIÉLORUSSE OU UKRAINIENNE.....	10
FINANCEMENT DES PRÉSÉRIES D'INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES LIÉES AUX ÉQUIPEMENTS AGRICOLES .....	11
DÉMONSTRATEURS TERRITOIRES DES TRANSITIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES .....	12
ÉQUIPEMENTS POUR LA TROISIÈME RÉVOLUTION AGRICOLE.....	13
TROISIÈME RÉVOLUTION AGRICOLE VAGUE 2.....	14
I-DÉMO N°3 .....	15
PREMIÈRE USINE .....	16
I-NOV VAGUE 12.....	17
I-LAB .....	18
AIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION.....	19
<b>PRINCIPAUX DISPOSITIFS EUROPÉENS.....</b>	<b>20</b>
HORIZON EUROPE - CLUSTER 6 ALIMENTATION, BIOÉCONOMIE, RESSOURCES NATURELLES, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT .....	21
MISSION « SANTÉ DES SOLS ET ALIMENTATION » .....	22
FONDS EUROPÉENS EN RÉGION .....	23
PROGRAMME LIFE.....	24
EIC ACCELERATOR.....	25
EIC PATHFINDER .....	26
EUROSTARS.....	27
<b>RECOMMANDATIONS D&amp;C.....</b>	<b>28</b>
<b>EN AMONT : SE POSER LES BONNES QUESTIONS ! .....</b>	<b>29</b>
<b>NOS BELLES HISTOIRES .....</b>	<b>31</b>
<b>D&amp;C SPÉCIALISTE DU FINANCEMENT PUBLIC .....</b>	<b>32</b>

## POLITIQUE AGROALIMENTAIRE DE LA FRANCE

La France est le premier producteur agricole de l'Union Européenne. Cependant, les crises sanitaires qui ont touché la filière ces dernières années, ainsi que la crise liée à la Covid-19, nous rappellent l'importance de maîtriser l'ensemble de la filière pour assurer une alimentation saine et durable. La crise sanitaire a en effet révélé les faiblesses de notre modèle agricole, encore trop dépendant des importations. Plus récemment, le conflit russo-ukrainien a démontré une dépendance des approvisionnements nationaux en matières premières agricoles et en intrants industriels (emballages en verre, ...) en provenance de Russie, de Biélorussie ou encore d'Ukraine. Ces dépendances mettent en péril l'accès à une alimentation saine pour tous les citoyens. En parallèle, le réchauffement climatique et ses conséquences sur la production agricole, dans le monde, y compris en France, impose un double enjeu pour notre pays : **la souveraineté alimentaire passant par la réduction de notre dépendance via la relocalisation, tout en agissant au service de la transition agroécologique pour assurer durablement la souveraineté alimentaire de notre pays.**

Pour répondre à cette problématique, il nous faut aller plus loin et accélérer plus fort. Le Gouvernement français s'engage avec plus de 2,8 milliards d'euros dédiés à l'adaptation de nos outils agricoles et industriels pour relever les deux défis majeurs de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, celui de la lutte contre le changement climatique et celui de la nutrition

# 2

**Stratégies d'accélération du PIA4 constituent une manifestation puissante de la détermination du Gouvernement et des filières :**



## **Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique**

- ▶ Innover pour la 3e révolution agricole
- ▶ Renforcer la résilience et accélérer l'adaptation de l'agriculture au changement climatique
- ▶ Créer de la valeur dans les territoires grâce à une approche filière

***428 millions d'euros***



## **Alimentation durable et favorable à la santé**

- ▶ Accompagner les transitions de l'industrie agroalimentaire
- ▶ Mieux comprendre les liens entre santé et alimentation pour développer l'apport nutritionnel des aliments
- ▶ Répondre aux besoins et attentes du consommateur pour une alimentation locale et de qualité

***449,5 millions d'euros***

## POLITIQUE AGROALIMENTAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Europe fait actuellement face à une crise alimentaire importante : les prix mondiaux des matières premières agricoles n'ont cessé d'augmenter depuis mi-2020 dans le contexte de la reprise après la pandémie de Covid-19, de la flambée des prix des engrais et de l'énergie et d'une détérioration mondiale des conditions macroéconomiques. La guerre en Ukraine, grand pays céréalier, exacerbe la situation et remet sur le devant de la scène la question de la **souveraineté alimentaire** et du **rôle nourricier de l'UE**. En effet, le conflit russo-ukrainien a fait bondir les cours des huiles, blé, soja, colza et maïs venant s'ajouter une crise alimentaire à l'échelle mondiale. Selon les Nations unies, les prix mondiaux des denrées alimentaires en mai 2022 étaient supérieurs de près de 30 % à ceux enregistrés il y a un an. La sécurité alimentaire et le caractère abordable des denrées alimentaires constituent une priorité essentielle pour l'UE et ses États membres.

## POLITIQUE AGROALIMENTAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

Par ailleurs, l'Europe voit deux problématiques émerger et contraindre progressivement les futurs développements de sa politique agroalimentaire : une exigence de **qualité croissante** des Européens pour les produits alimentaires, et une volonté de voir les modes de production **mieux respecter l'environnement**.

Le Conseil européen appelle ainsi à une coordination internationale efficace afin de promouvoir la production de produits alimentaires sur le territoire européen et de garantir une réponse globale à en matière de sécurité alimentaire.

En parallèle, L'Union Européenne souhaite soutenir les activités de recherche et d'innovation qui contribueront notamment à la mise en œuvre des objectifs inscrits dans le programme d'action pour l'environnement, Green Deal, la Politique Agricole Commune, etc. Les défis les plus immédiats de ce secteur sont la digitalisation et la durabilité, qui sont également deux des principaux leviers que les fonds européens vont promouvoir. Miser là-dessus aidera les entreprises à mieux se positionner face aux nouveaux défis, à les rendre plus compétitives et à améliorer leur développement.

A full-page photograph of the Eiffel Tower in Paris, France, set against a clear blue sky with light clouds. The tower is the central focus, with its intricate iron lattice structure clearly visible. In the foreground, the Seine River is blurred, showing several boats. The background includes green trees and a row of white tents. The image is framed by dark blue and teal geometric shapes at the top and bottom, and a vertical orange bar on the right side.

# PRINCIPAUX DISPOSITIFS NATIONAUX



## APPEL À PROJETS « RÉSILIENCE ET CAPACITÉS AGROALIMENTAIRES 2030 »



**bpi**france

FranceAgriMer  
ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Cet appel à projets a pour objectif de relocaliser la production des produits agricoles jugés stratégiques et d'industrialiser les projets innovants soutenus par les stratégies d'accélération sur les agroéquipements et l'alimentation durable.

Ex : Installation de ligne pilote pour la 1ère commercialisation d'un produit innovant ou essais en phase finale, Extension, nouvelle unité de production industrielle ou augmentation de capacité de production sur toute ou partie de la chaîne de valeur, Développement de plateformes multimodales

### Bénéficiaires

Start-up, PME, ETI, GE, partenaires académiques

Chef de file : Entreprise privée

### Date de clôture

Ouvert **jusqu'au 15/11/2023**

### Type d'aide

Subventions et avances récupérables sur les dépenses de développement et les investissements industriels

### Les projets attendus



Cet appel à projets vise en priorité les **projets d'industrialisation** (thématiques 1 à 3) et de **structuration des filières** (thématique 4) dans les 4 thématiques suivantes :

- La relocalisation des maillons industriels stratégiques
- L'industrialisation pour répondre aux besoins alimentaires de demain
- L'industrialisation pour réussir la transition agroécologique
- Des démarches collectives de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires

### Taux d'aide allant

Jusqu'à **35%** des dépenses pour les entreprises et **100%** pour les partenaires de recherche



## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « INTRANTS DÉPENDANCE RUSSE, BIÉLORUSSE OU UKRAINIENNE »



**bpi**france

Cet AMI vise à soutenir les projets qui permettent de réduire la dépendance de l'industrie française et autres secteurs productifs aux importations d'intrants, i.e. de matières premières, consommables, intrants nécessaires au secteur agricole et agroalimentaire ou produits chimiques en provenance de Russie, de Biélorussie ou d'Ukraine ou, plus largement, d'approvisionnements auprès de fournisseurs russes, biélorusses ou ukrainiens menacés ou interrompus.



### Les projets attendus

Les projets attendus peuvent viser à **soutenir les volumes et qualités d'approvisionnement d'envergure**. Ils peuvent aussi viser, à compétitivité égale ou supérieure des fonctions produites, à **réduire les volumes de matières et les quantités d'énergie consommés, adapter les qualités et substituer les approvisionnements les plus problématiques** :

- ▶ Investissements dans de nouvelles unités de production d'intrants et de produits chimiques ou unités de production existantes pour augmenter et moderniser leurs capacités ou les rendre plus productives et flexibles
- ▶ Développement de procédés technologiques innovants, de produits de substitution ou permettant de réduire la consommation d'intrants

### Bénéficiaires

Startup, PME, ETI, GE.

Chef de file : Entreprise privée

### Date de clôture

Ouvert **jusqu'au 30/01/2024**

### Type d'aide

Subventions et avances récupérables sur les dépenses de développement et d'investissements

### Taux d'aide allant

Jusqu'à **35%** des dépenses d'investissement pour les entreprises et **45%** pour les dépenses de R&D



## APPEL À PROJETS « FINANCEMENT DES PRÉSÉRIES D'INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES LIÉES AUX ÉQUIPEMENTS AGRICOLES »



**bpi**france

Cet appel à projets vise à financer et étudier en conditions réelles des préséries de prototypes innovants intégrant les technologies numériques et capables d'apporter des solutions combinant leviers technologiques, retombées économiques et environnementales dans le secteur agricole.



### Bénéficiaires

PME, ETI, Grandes entreprises

Monopartenaire ou collaboratif



### Date de clôture

Ouvert **jusqu'au 26/09/2023**



### Type d'aide

Subventions et avances récupérables



### Les critères de sélection

Fabrication et essais sur le terrain de **3 à 20 préséries** de prototypes non disponibles sur le marché et à fort contenu innovant

- ▶ Projets de robotique agricole mobile
- ▶ Projets d'agroéquipements intégrant des fonctions automatisées et/ou intelligentes
- ▶ Projets de technologies automatisées et/ou intelligentes à destination des équipements agricoles, de l'agriculture et de l'élevage
- ▶ Autres projets d'innovations technologiques liées aux matériels et équipements agricoles

**Taux d'aide allant  
jusqu'à 45% des dépenses**



## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « DÉMONSTRATEURS TERRITOIRES DES TRANSITIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES »



Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les territoires dans la transformation de leurs systèmes de production agricole et alimentaire, pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique (limitation des intrants, amélioration de la souveraineté, de la durabilité et de la résilience des secteurs concernés, réduction de leurs émissions de GES).

Cet appel AMI doit permettre de faire émerger des projets territoriaux agissant pour une alimentation saine, durable, performante et structurée entre les acteurs locaux.

### Bénéficiaires

Consortium avec à minima une collectivité territoriale



### Date de clôture

Vague 3 ouvert **jusqu'au 28/09/2023**



### Type d'aide

Subventions



### Les projets attendus



L'AMI vise à financer des démonstrateurs territoriaux dans leur phase d'incubation (prestation d'ingénierie, maturation juridique étude de marché, études environnementales...). Le démonstrateur territorial :

- ▶ Répond aux principaux défis de la transition agroécologique : productivité, attractivité (des productions comme des métiers), sobriété/durabilité, résilience
- ▶ Doit impérativement inclure une collectivité territoriale, et impliquer un écosystème d'acteurs diversifiés
- ▶ Vise à concrétiser une stratégie de transformation territoriale élaborée dans une approche systémique et collaborative
- ▶ Met en œuvre des solutions innovantes dans une logique de répliquabilité

**Taux d'aide allant  
jusqu'à 50% des dépenses**



## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « ÉQUIPEMENTS POUR LA TROISIÈME RÉVOLUTION AGRICOLE »



**bpi**france



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Cet appel AMI vise à identifier une liste de matériels, de solutions et d'équipements innovants et performants dont l'acquisition fera l'objet d'un soutien financier public, pour permettre leur diffusion dans la filière agricole.



### Portage

Entreprises de conception ou fabrication de solutions technologiques innovantes, disponibles sur le marché ou qui le sera en 2023



### Date de clôture

Ouvert **jusqu'au 13/12/2024**



### Type d'aide

Subventions

### Les projets attendus



3 objectifs pour la 1ère relève du 05/01/2023 :

- ▶ Optimisation de la gestion de la ressource en eau, et préservation des sols, de l'eau et de l'air
- ▶ Adaptation au changement climatique et aux risques sanitaires émergents
- ▶ Energie : réduction de la consommation énergétique, production d'énergie renouvelable

**D'autres objectifs thématiques seront ajoutés à l'occasion des relèves suivantes**, portant notamment sur la substitution des intrants chimiques et de synthèse, la réduction des GES et des polluants atmosphériques, la préservation de la biodiversité, la gestion des déchets, économie circulaire, l'amélioration du bien-être animal, l'amélioration des conditions de travail et réduction de la pénibilité du travail.

**Taux d'aide allant  
jusqu'à 40% des dépenses**



## APPEL À PROJETS

### « 3ème RÉVOLUTION AGRICOLE »

### VAGUE 2



**FranceAgriMer**  
ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Ce programme d'aide a pour objectif d'optimiser la ressource de l'eau, de préserver les sols, de l'eau et de l'air, de s'adapter au changement climatique et aux risques sanitaires émergents, de réduire la consommation énergétique et de produire de l'énergie renouvelable.

#### Bénéficiaires

- Des entreprises dont les nouveaux installés et ou les jeunes agriculteurs détiennent au moins 20 % du capital social.
- Des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

#### Date de dépôt

Ouvert **jusqu'au 31/12/2024**

#### Type d'aide

Subventions

#### Les projets attendus



Les matériels éligibles correspondent à :

- Des matériels connectés et innovants
- Des innovations techniques de filière

**Taux d'aide allant**  
jusqu'à **45%** des dépenses



## APPEL À PROJETS « I-DÉMO N°3 »



**bpi**france

Ce dispositif a pour objectif le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française. Il soutient aussi des démonstrateurs à échelle industrielle ou préindustrielle pour des innovations à un stade de développement avancé.



### Bénéficiaires

PME, ETI, GE, acteurs académiques, centres de recherche  
Porteur : Entreprise privée



### Date de dépôt

Ouvert **jusqu'au 16/07/2024**



### Type d'aide

Subventions et avances récupérables

### Les projets attendus



Les projets peuvent se présenter sous la forme de :

- Développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée
- Démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle d'innovations à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes)

**Taux d'aide allant  
jusqu'à 80% des dépenses**



## APPEL À PROJETS « PREMIÈRE USINE »



**bpi**france

Cet appel à projets vise à accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles ou PME /ETI innovantes. Il s'inscrit dans une logique incitative, destinée à aider au financement de projets d'implantation, sur le territoire, de première usine ou d'unités de production mutualisées.



### Bénéficiaires

Start-ups, PME, ETI innovantes en hypercroissance (par exception)



### Date de relèves

**12/12/2023**

Pour les années 2024, 2025 et 2026, les dates de relèves seront fixées ultérieurement



### Type d'aide

Subventions et avances récupérables



### Les projets attendus

Les projets attendus consistent en des implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups.

**Taux d'aide allant  
jusqu'à 30% des dépenses**



## APPEL À PROJETS « I-NOV » VAGUE 12



**bpi**france

Ce dispositif a pour objectif le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions sociétales, énergétiques, écologique et numérique.

### Bénéficiaires

PME

### Date de dépôt

Vague 12 ouverte  
jusqu'au **27/09/2023**

### Type d'aide

Subventions et avances récupérables

### Les projets attendus



Ce concours est dédié aux projets de recherche, développement et innovation contribuant à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes.

A titre indicatif, les projets de la précédente édition (vague 9) devaient s'inscrire dans l'une de ces 4 thématiques :

- ▶ Santé
- ▶ Numérique
- ▶ Transports, mobilités, villes et bâtiments durables
- ▶ **Energies, ressources et milieux naturels**

**Taux d'aide allant  
jusqu'à 45% des dépenses**



## APPEL À PROJETS

### « I-LAB »



**bpi**france

Le Concours d'innovation i-Lab est financé par le Programme d'investissement d'avenir et opéré par Bpifrance.

Il a pour objectif de détecter des projets de création d'entreprises de technologies innovantes et de soutenir les meilleurs d'entre eux grâce à une aide financière et à un accompagnement adapté.



### Les critères de sélection

- ▶ Caractère innovant de la technologie
- ▶ Viabilité économique du projet
- ▶ Potentiel de développement
- ▶ Capacités entrepreneuriales du candidat
- ▶ Qualité et complémentarité de l'équipe
- ▶ Maîtrise de la propriété intellectuelle

#### Bénéficiaires

Projet porté par une start-up nouvellement créée ou datant de moins de 3 ans



#### Date de dépôt

Vague 26 renouvellement début 2024



#### Type d'aide

Subventions



**Taux d'aide allant**  
jusqu'à **60%** des dépenses



## « AIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION »



**bpi**france

L'ADI permet le financement de projets présentant des perspectives concrètes de commercialisation tous secteurs et toutes thématiques.

### Les projets attendus



Tout projet de recherche, développement et innovation (RDI), collaboratif ou non, visant le développement de produits, procédés ou services innovants et présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation.

#### Bénéficiaires

PME et entreprise de moins de 2000 salariés  
Monopartenaire ou collaboratif

#### Date de dépôt

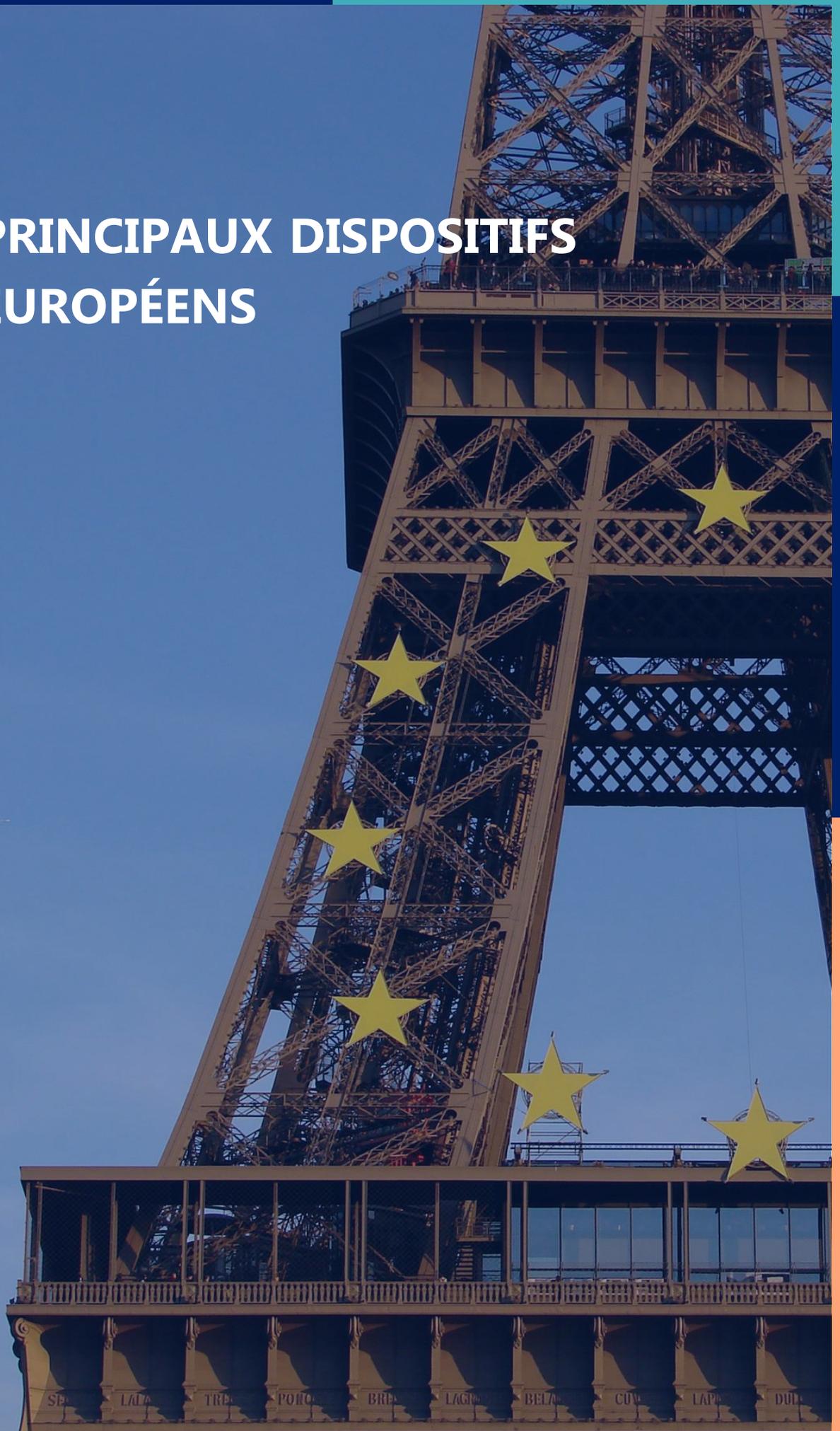
Ouvert au fil de l'eau

#### Type d'aide

Avances récupérables  
Maximum 3M€ d'aide

**Taux d'aide allant  
jusqu'à 45% des dépenses**

# PRINCIPAUX DISPOSITIFS EUROPÉENS





## APPEL À PROJETS

### « HORIZON EUROPE » CLUSTER 6

### ALIMENTATION, BIOÉCONOMIE,

### RESSOURCES NATURELLES, AGRICULTURE

### ET ENVIRONNEMENT



Ce cluster vise à protéger l'environnement, restaurer, gérer et utiliser de manière durable les ressources biologiques et naturelles terrestres, et celles des eaux continentales et marines, à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous et la transition vers une économie à faible intensité de carbone.



#### Bénéficiaires

Collaboratif avec en moyenne 10 partenaires (minimum 3) issus d'environ 6 pays membres de l'UE différents (minimum 3)



#### Date de dépôt

Selon les appels :  
**22 et 28/02/2024 ;**  
**22/02/2024 (pré-projet) ;**  
**puis 17/09/2024**



#### Type d'aide

Subventions

#### Les projets attendus



La destination 2 de ce cluster « **Systèmes d'alimentation justes, sains, et respectueux de l'environnement, depuis la production primaire jusqu'à la consommation** » propose les différents axes de développement suivants :

- ▶ Approches agroécologiques pour une gestion durable des mauvaises herbes
- ▶ Risques émergents et futurs pour la santé des plantes
- ▶ Écologie des maladies animales infectieuses
- ▶ Écologie des maladies animales infectieuses
- ▶ Écologie des maladies animales infectieuses
- ▶ Aliments innovants issus des écosystèmes marins et d'eau douce

**Taux d'aide allant**  
jusqu'à **100%** des dépenses



## MISSION « SANTÉ DES SOLS ET ALIMENTATION »

**horizon  
europe**  
Le programme européen  
pour la recherche  
et l'innovation

L'objectif de la Mission « Santé des sols et alimentation » est de s'assurer que d'ici 2030, 75% des sols dans chaque État membre de l'UE soient « sains », autrement dit que ces sols soient en capacité de fournir l'ensemble des services écosystémiques essentiels. Parmi les pistes d'action évoquées figurent notamment le lancement d'un nouveau programme de R&I dédié à l'étude des sols, la mise en place d'un réseau de laboratoires d'innovation (living labs) impliquant étroitement la société civile, et encourager chaque État membre à se doter d'un programme de contrôle des sols.

### Bénéficiaires

Collaboratif Au moins 3 entités légales indépendantes issues de 3 pays participant au programme (min un de l'UE)

### Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **20/09/2023**

### Type d'aide

Subventions

### Les projets attendus



- ▶ Réduire la dégradation des sols
- ▶ Augmenter le stock de carbone organique
- ▶ Pas d'imperméabilisation nette des sols et augmentation de la réutilisation des sols urbains pour le développement urbain
- ▶ Réduire la pollution des sols et augmenter la restauration
- ▶ Prévenir l'érosion
- ▶ Améliorer la structure du sol pour le biote des sols et les cultures
- ▶ Réduire l'empreinte globale de l'UE sur les sols
- ▶ Accroître la connaissance des sols dans la population des États membres

**Taux d'aide allant  
jusqu'à 100% des dépenses**

## FONDS EUROPÉENS EN RÉGION



Le **fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** intervient dans le cadre de la politique de développement rural. Il s'agit du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

### Les projets attendus



Le FEADER vise à soutenir :

- ▶ L'installation des jeunes agriculteurs,
- ▶ Les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles,
- ▶ Les mesures agro-environnementales et climatiques,
- ▶ Le soutien à l'agriculture biologique et les paiements au titre de Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau,
- ▶ Les investissements dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier.

#### Organisation

Gestion confiée aux conseils régionaux

#### Enveloppe France

2021-2022 : 4,3 mds€  
2023-2027 : 10 mds€



Le **fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)** intervient dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée.

### Les projets attendus



Le FEAMPA vise à :

- ▶ Encourager une pêche et une aquaculture durables, innovantes et compétitives,
- ▶ Encourager la mise en œuvre de la politique commune de la pêche,
- ▶ Améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale,
- ▶ Encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- ▶ Encourager la mise en œuvre de la politique maritime intégrée.

#### Organisation

Gestion confiée à la DPMA (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture) + aux conseils régionaux littoraux

#### Enveloppe France

2021-2027 : 600 M€





## PROGRAMME LIFE



Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne, dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat. Le programme qui couvre la période 2021-2027, est réparti en 4 sous programmes :

- ▶ Nature et biodiversité,
- ▶ Économie circulaire et qualité de vie,
- ▶ Atténuation du changement climatique et adaptation,
- ▶ Transition vers l'énergie propre.

### Organisations bénéficiaires

Tout type de structure, en monopartenaire ou collaboratif (recommandé)



### Date de dépôt

En fonction du sous-programme :  
**21/09/2023**  
Prochains appels en 2024



### Type d'aide

Subventions



### Les projets attendus



Les projets du sous-programme « **Atténuation du changement climatique** » doivent contribuer à une transition socialement juste et durable vers une économie neutre sur le plan climatique d'ici 2050 et à la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de l'UE pour 2030, à savoir au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990, en couvrant les domaines suivants (non exhaustif) :

- ▶ Les énergies renouvelables
- ▶ Le système de quotas d'émissions
- ▶ L'agriculture
- ▶ Les puits de carbone
- ▶ Les changements de comportement

Le sous-programme « **Économie circulaire et qualité de vie** » vise à faciliter la transition vers une économie durable, circulaire, sans produits toxiques, économe en énergie et résiliente au changement climatique, et à protéger, restaurer et améliorer la qualité de l'environnement.

**Taux d'aide allant**  
jusqu'à **60%** des dépenses



## APPEL À PROJETS

### « EIC ACCELERATOR »



L'EIC Accelerator soutient les start-ups et PME présentant des innovations de rupture par rapport aux produits services, business models existants à haut risque et haut potentiel ayant la capacité à passer à la vitesse supérieure sur le marché international.

### Les projets attendus



L'EIC Accelerator aide les entreprises (principalement les start-ups et les PME) à mettre à l'échelle des innovations à fort impact ayant le potentiel de créer de nouveaux marchés ou de disrupter les marchés existants.

Les projets attendus durent de 12 à 24 mois avec un TRL 5 ou plus en début de projet et un TRL6 à TRL9 en fin de projet.

#### Entreprises bénéficiaires

Start-up, PME européenne\*  
Monopartenaire



#### Date de dépôt

**19/10/2023**

Deux nouvelles dates de relève sont attendues pour 2024



#### Type d'aide

Subventions jusqu'à 2,5 M€ et/ou jusqu'à 15 M€ en equity



### Taux d'aide allant

jusqu'à **70%** des dépenses

\* Investissement également accessible pour les sociétés ≤ 500 employés

## APPEL À PROJETS « EIC PATHFINDER »



L'EIC Pathfinder soutient les projets visant à explorer des domaines de recherche et des thématiques susceptibles de déboucher sur des technologies émergentes et innovations de rupture.

### Les projets attendus



L'EIC Pathfinder soutient les technologies radicalement nouvelles, ayant le potentiel de créer de nouveaux marchés et/ou de relever des défis mondiaux. Cet appel soutient le développement à un stade précoce (TRL 1-4) basé sur une recherche de rupture scientifique et technologique à haut risque / haut potentiel.

#### Entreprises bénéficiaires

Consortium  
≥ 3 entités de 3 pays européens différents

#### Date de dépôt

Appel Challenge :  
**18/10/2023**  
Appel Open : date  
à venir pour 2024

#### Type d'aide

Subventions

**Taux d'aide allant  
jusqu'à 100% du budget total**



## APPEL À PROJETS EUROSTARS



Le programme Eurostars a pour objectif de soutenir les projets d'innovation collaborative transnationaux de toutes thématiques et proche du marché. La durée maximale des projets est fixée à 3 ans et la commercialisation doit intervenir dans les 2 ans après la fin du projet

### Bénéficiaires

PME, entreprise innovante de moins de 2000 salariés, partenaires académiques

Projet collaboratif avec au moins 2 partenaires de 2 pays membres d'Eurostars



### Date de dépôt

**14/09/2023**

**Nouvelle relève attendue  
pour mars 2024**



### Type d'aide

Subventions



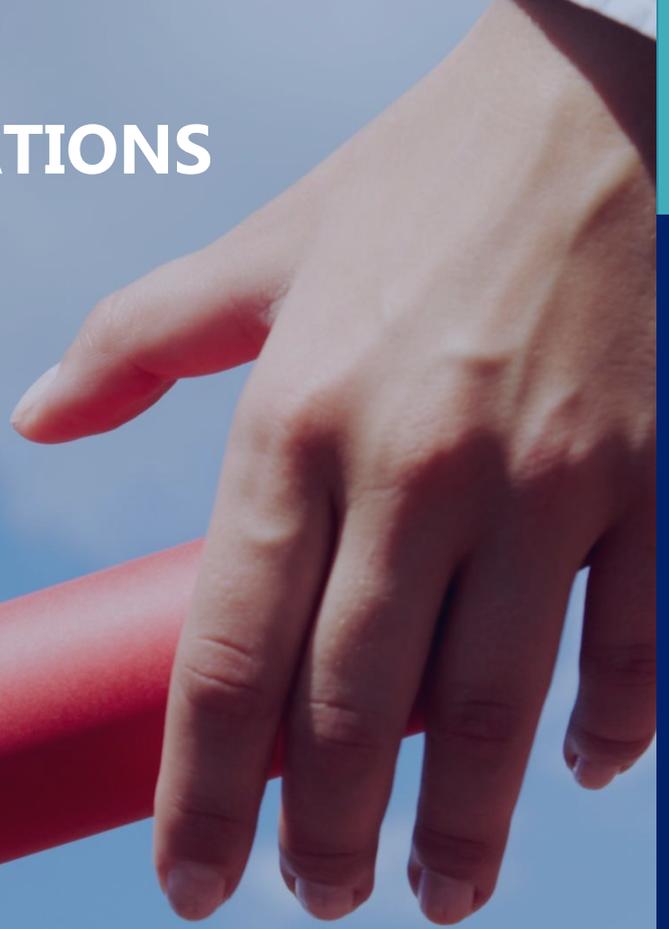
### Les projets attendus



Projets de Recherche, Développement et Innovation (RDI), collaboratifs, toutes thématiques, visant un procédé, produit ou service innovant commercialisable, dont la phase de développement est de trois ans maximum, et dont la commercialisation intervient dans les deux ans qui suivent la fin du projet

**Taux d'aide allant  
jusqu'à 40% des dépenses**

# RECOMMENDATIONS D&C





## EN AMONT : SE POSER LES BONNES QUESTIONS !



### Concernant votre entreprise

#### ▶ **Quel est mon niveau de fonds propres**

Les financeurs publics nationaux ne peuvent pas, de manière générale, octroyer une aide à une société qui n'a pas suffisamment de fonds propres pour mener à bien le projet. C'est pourquoi il faut de préférence rassurer le financeur avec un niveau de fonds propres au moins équivalent au montant d'aide demandé (« 1€ d'aide pour 1€ de fonds propre »)

#### ▶ **Quel est mon statut juridique et la taille de mon entreprise ?**

Votre statut juridique peut déterminer l'éligibilité ou non à certains dispositifs de financement. Si votre organisme est éligible, on détermine alors votre catégorie (Petite Entreprise, Moyenne Entreprise, Grande Entreprise) au regard de plusieurs critères : nombre de salariés, CA et/ou du total bilan en consolidé. Cela déterminera le taux d'aide maximal accessible. A titre d'exemple, si votre entreprise appartient, même partiellement (25% ou plus) à un groupe, il en sera tenu compte pour établir un calcul de votre taille réelle au regard de la définition d'une PME au sens communautaire.

A noter que certains dispositifs peuvent être dédiés uniquement aux PME.

#### ▶ **Quels sont les types de dépenses éligibles ?**

Les dispositifs d'aides publiques ne sont pas tous identiques. Certains sont dédiés à la croissance des PME, d'autres à des projets de R&D, d'autres encore au financement des investissements dans le cadre d'expérimentations ou de développements industriels. C'est pourquoi l'on doit d'abord clarifier vos besoins de financement en identifiant les postes de dépenses qui seront affectés à votre projet : embauches ? actions de développement commercial ? investissements ? personnel et achats pour des travaux de R&D ?

Au regard de ces besoins, vous pourrez vérifier si le dispositif d'aide envisagé considère ces dépenses comme éligibles au financement.



## Concernant votre projet

- ▶ Je porte mon projet seul ou en collaboration ? Avec quels types de partenaires : privés ? publics ? français ? européens ?
- ▶ Quel est le niveau de maturité de mon projet ?
- ▶ Quel est le planning de mon projet ? Quel est le budget de mon projet ?
- ▶ Quels impacts pour le territoire (économiques, sociaux, environnementaux) ?



**Clarifier ces points avec D&Consultants vous permettra de mieux cibler les aides auxquelles vous pouvez prétendre !**



## NOS BELLES HISTOIRES

# Avril

Terres Inovia  
l'agronomie en mouvement

ITERG

Saipol

LESIEUR

Limagrain  
de la terre à la vie

### Le client

Quatrième groupe agroalimentaire français, AVRIL est l'acteur industriel et financier des filières des **huiles et protéines végétales**. En partant de la graine oléagineuse et de ses coproduits (huile et protéine), le Groupe a développé une palette de métiers dans les domaines du végétal et de l'animal, qui travaillent en synergie de l'amont à l'aval. AVRIL entretient des relations étroites avec ses partenaires de l'amont agricole, notamment les producteurs de graines et éleveurs.

### La mission

Notre équipe a accompagné le AVRIL et ses partenaires (SAIPOL, ITERG, Lesieur, Limagrain, Terres Inovia) dans le montage du dossier de candidature du **projet ECOLEO** au **Plan de Structuration des Filières agricoles et agroalimentaires**, porté par FranceAgriMer dans le cadre du plan de Relance en 2021. Ce projet de filière d'une durée de 30 mois implique de nombreux partenaires et acteurs clés représentant l'ensemble des maillons de la filière tournesol oléique ainsi que plus de 130 agriculteurs et nécessitera un budget de près de 5 M€. Ce dernier vise notamment la mise en place d'un démonstrateur industriel de production d'huile de graines alimentaire sur le site de SAIPOL à Lezoux.

### Les impacts du projet

Les consommateurs français ont un comportement de plus en plus orienté vers des **produits respectueux de l'environnement et de leur santé**, notamment vis-à-vis de **l'huile de tournesol**. En complément, le thème de la rémunération des agriculteurs est le levier le plus significatif qui permettrait un consentement à payer supérieur du consommateur. Le projet ÉCOLÉO s'inscrit dans ce contexte et ambitionne de **créer une filière française d'huile de tournesol oléique plus durable de bout en bout** : en partant des attentes des consommateurs et en remontant l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur jusqu'à la production agricole, en passant par les procédés de transformation.

## D&C SPÉCIALISTE DU FINANCEMENT PUBLIC

+ de **1 800 structures** bénéficiaires de financement public  
grâce à un accompagnement par D&Consultants

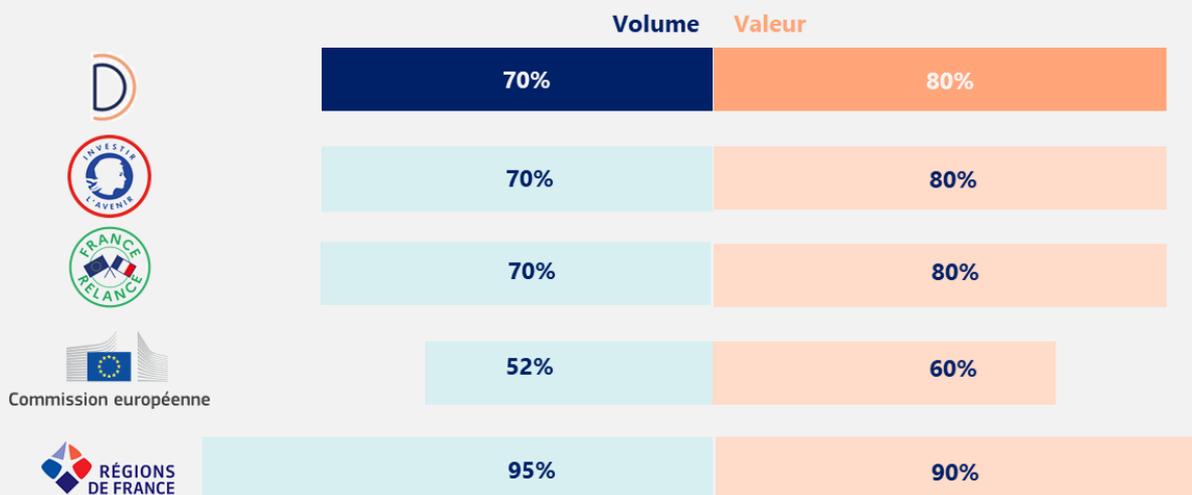
**1,4 Mds €**

**d'aides levées**

**+ de 600**

**projets déposés**

**Des taux de succès\* 2 fois supérieurs à la moyenne constatée**



\*Taux de succès constatés sur PIA 3 (2017-2020) et PIA 4 (2021-)  
Europe: LIFE, H2020, EIC, Horizon Europe, BEI  
Régions: PIA régionalisés, FEDER...

En volume: nombre de projets financés / nombre de projets montés  
En valeur: montant de l'aide obtenu / montant de l'aide demandé

## LONGÉVITÉ ET ROBUSTESSE

- 
 de conseil auprès des entreprises et des acteurs publics de la recherche et de l'innovation
- Un savoir-faire et des méthodologies robustes et éprouvés

5 M€

CA

45

COLLABORATEURS

19%

CROISSANCE  
ANNUELLE

2200

MISSIONS

22 CLIENTS  
CAC 40DES CLIENTS  
FIDÈLES DEPUIS  
PLUS DE 30 ANSLABEL  
BPIFRANCE  
EXCELLENCEPRÉSIDENTE DE  
L'ASSOCIATION DES  
CONSEILS EN  
INNOVATION



## NOUS CONTACTER

[contact@detconsultants.com](mailto:contact@detconsultants.com)



### D&Consultants

Heron Building (18<sup>ème</sup> étage)  
66 Avenue du Maine  
75014 Paris  
+33 (0)1 53 62 98 57

[www.detconsultants.com](http://www.detconsultants.com)